

Manuel d'utilisation du terminal de paiement

SERVICE FORMATION TAXELCO

Mise à jour janvier 2024



TAXELCO

» CITOYENS EN MOUVEMENT »

 **SOMMAIRE**

1. MISE EN ROUTE ET EXTINCTION DU TERMINAL	2
1. Allumer et éteindre le terminal	2
2. Vérifications	2
3. Écran d'accueil	3
2. PROCÉDER À UNE TRANSACTION EN MODE PASSERELLE	4
1. Le mode passerelle	4
2. Envoi du montant sur le terminal de paiement	4
3. Validation de la transaction	5
3. PROCÉDER À UNE TRANSACTION EN MODE AUTONOME	6
1. Le mode autonome	6
2. Effectuer une transaction avec le mode autonome	6
3. Enregistrement des transactions avec le mode autonome	7

>>> 1. MISE EN ROUTE ET EXTINCTION DU TERMINAL

1. Allumer et éteindre le terminal

Pour allumer ou éteindre le terminal, **appuyez longuement** sur le petit bouton situé à droite du terminal :



Image 1 : Bouton d'allumage du terminal de paiement

2. Vérifications

Après avoir allumé le terminal, vérifiez les deux points suivants :

- La mention “connecté” doit apparaître en bas à droite.
- Le niveau de batterie affiché en haut à droite doit être supérieur à 10%. Pour afficher le pourcentage de batterie, faites glisser votre doigt du haut vers le bas pour étirer le bandeau.



Image 2 : Vérification de la connexion et de la batterie

3. Écran d'accueil

L'écran d'accueil indiquant que votre terminal est opérationnel correspond à l'image ci-dessous. En ouvrant le menu, vous devez voir la mention vous proposant de passer sur le "mode autonome". Ne cliquez pas dessus et revenez simplement à l'écran d'accueil.

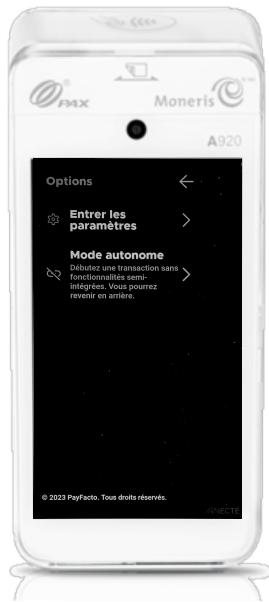


Image 3 : Menu du terminal de paiement

Note : il se peut que l'application de paiement ne se lance pas automatiquement au démarrage. Si c'est le cas, cliquez sur l'application Payfacto.



Image 4 : Menu du terminal de paiement

>>> 2. PROCÉDER À UNE TRANSACTION EN MODE PASSERELLE

1. Le mode passerelle

Le **mode passerelle** est paramétré automatiquement sur votre terminal. Si vous êtes sur ce mode, vous pouvez voir une proposition de passer sur le mode autonome dans le menu. Ne cliquez pas dessus et restez en mode passerelle.

Le mode passerelle permet au terminal d'être directement relié à votre tablette et à iCabbi. Ainsi, à chaque fin de course, le montant que vous rentrerez dans iCabbi sera automatiquement envoyé au terminal de paiement, sans intervention de la part du chauffeur.

2. Envoi du montant sur le terminal de paiement

Après avoir appuyé sur **Traiter** dans iCabbi, le montant de la course est automatiquement envoyé vers le terminal de paiement.

Si votre client ne souhaite pas régler par carte bancaire, vous devrez annuler la transaction sur le terminal de paiement en cliquant sur **Annuler**.



Image 5 : Annuler une transaction

Si votre client souhaite régler par carte bancaire, tendez lui le terminal. Le client pourra choisir d'ajouter un pourboire, puis il procédera au paiement.

3. Validation de la transaction

Lorsque le paiement a bien été effectué, l'écran de validation apparaît. Si la transaction est refusée, un message s'affiche sur le terminal pour vous en informer. Le terminal fait alors un second essai en proposant à nouveau la transaction.



Image 7 : Ecran de refus de la transaction

>>> 3. PROCÉDER À UNE TRANSACTION EN MODE AUTONOME

1. Le mode autonome

Le **mode passerelle** est paramétré automatiquement sur votre terminal. Cependant, il peut arriver que le terminal de paiement passe en mode autonome suite à une mise à jour par exemple.

Pour savoir si vous êtes en mode autonome, rendez-vous dans le menu : vous pouvez voir une proposition de passer sur le mode passerelle. Cliquez dessus pour restaurer le mode passerelle et faire le lien avec votre tablette et iCabbi.

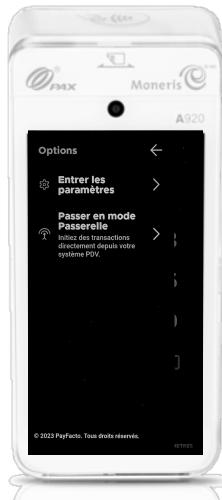


Image 8 : Proposition de passer en mode Passerelle

2. Effectuer une transaction avec le mode autonome

Le mode autonome est un mode qui ne fait pas le lien avec iCabbi. Ainsi, à la fin de chaque course, vous devez manuellement entrer le montant de la course à percevoir.

Validez le montant en cliquant sur **Ok** puis tendez le terminal à votre client. Il pourra choisir d'ajouter un pourboire, puis il procédera au paiement.

L'écran de validation s'affiche lorsque la transaction a bien été effectuée.



Image 9 : Montant tapé à la main

3. Enregistrement des transactions avec le mode autonome

Lorsque vous enregistrez des transactions avec le mode autonome, le lien avec Taxelco n'est pas établi : les transactions ne sont donc pas enregistrées et le chauffeur ne sera pas payé pour les transactions passées en mode autonome.

Si vous avez effectué des transactions en mode autonome, **vous devez absolument garder les reçus de courses** et les déposer sur l'appSAM ou au bureau de Taxelco.